

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 17 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs A. CHIRAUSSSEL (proc de G.DOZ), M. BOUSCHON (proc de ALLAMEL), S. CIVIER (proc de F NOGIER), P. GAILLARD (proc de C. FAURE), G. JALADE (proc de A. BASTIDE), A. LOYET (proc de J. DURIEU), B. PERRUSSET (proc de P. ROUX), P. MAISONNEUVE, R THIOLLIERE, L. BUFFET (proc de JC. COURT), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de A. LACOSTE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, S. REYNIER, P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE et M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55
Présents : 36
Procurations : 12
Votants : 48
Absents : 7

Date de convocation : 11/12/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. MANENT et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : Retrait du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I

Le Président rappelle que la CCBA est membre du syndicat du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I pour l'informatisation des communes rurales et autres collectivités publiques par transfert des adhésions des 2 communautés de communes dont il est issu, à savoir du pays d'Aubenas-Vals et du Vinobre. Cette adhésion se justifiait par le fait que les services ne sont pas équipés informatiquement pour lire les fichiers envoyés par la DGFIP et utilisaient le logiciel CAD COM fourni par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement économique, la CCBA s'est dotée d'un observatoire économique et fiscal par l'intermédiaire du logiciel de traitement des données économiques et fiscales AGDE6 développé par la société A6CMO. Ce logiciel répond aux mêmes fonctionnalités fiscal que CAD COM en plus complet et comprend également un volet observatoire économique de l'ensemble des entreprises de la CCBA.

Aussi, le logiciel CAD COM fait désormais doublon et il n'est plus nécessaire d'en disposer. L'article 7 du règlement intérieur du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I prévoit que les collectivités adhérentes peuvent se retirer du syndicat par délibération avant le 31 janvier de l'année considérée et que le syndicat prend acte des demandes de retrait sans pouvoir s'y opposer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- De se retirer du Syndicat Intercommunal dénommé A.GE.D.I conformément à l'article 7 du règlement intérieur,
- De charger le Président de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 18 décembre 2019
Le Président, Louis BUFFET

